

RAPPORT N°01/5-64
au Conseil Municipal

OBJET

FRONT DE MER (SECTION BUTOR / RN102)
MISE A SENS UNIQUE DES RN2 ET RN2A
AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE COFINANCEMENT ET DE MANDAT

Le 15 octobre 1997, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à passer une Convention de cofinancement et de mandat pour la réalisation de l'opération de mise à sens unique des RN2 et RN2A entre le Butor et la RN 102, dite « Butor/UMAB ». Cette opération portait sur un montant prévisionnel de 82 600 000,00 F dont 21 400 000,00 F à la charge de la Commune.

D'importantes évolutions du projet, notamment en ce qui concerne le coût des ouvrages d'art, ont nécessité fin 1999 un Avenant augmentant le coût global à 117 000 000,00 F dont 29 000 000,00 F à la charge de la Commune.

La participation communale à l'opération correspond essentiellement aux travaux dits urbains relevant de sa compétence : trottoirs, éclairage, feux tricolores...

L'opération a été livrée fin 2000 pour ce qui concerne la mise à 3 voies de la RN2, en février 2001 pour sa configuration définitive.

Il apparaît cependant nécessaire de compléter l'aménagement par des travaux de finition non pris en compte initialement, qui concernent principalement :

- des clôtures et portails de riverains,
- des dispositifs anti-stationnement sur certains endroits sensibles des trottoirs de la RN2A,
- des aménagements de petits parkings de proximité,
- la station SIREDO.

Il est également nécessaire pour réaliser la bretelle de liaison intermédiaire entre les carrefours du Butor et de la Rue de la Piscine, d'acquiescer le foncier nécessaire à cette voirie qui soulagera la charge de trafic au carrefour RN2A / Rue de la Piscine / bretelle subdivision.

L'ensemble de ces compléments conduit à une augmentation de l'opération de 116 900 000,00 F à 119 000 000,00 F, soit 2 000 000,00 F. Cependant, l'Avenant n° 2 qui vous est proposé ne modifie pas le montant de la participation communale qui est maintenue à 29 000 000,00 F.

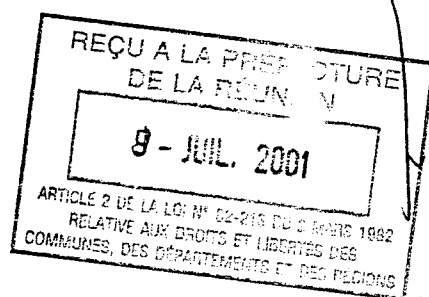
RAPPORT N° 01/5-64

Je vous demande donc :

- d'approuver le nouveau montant de l'opération,
- de prendre acte de la non-augmentation de la participation communale, maintenue à 29 000 000,00 F,
- de m'autoriser à signer avec la Région l'Avenant N°2 à la Convention numéro 980007 du 15 décembre 1997.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL**



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N°01/5-64
du Conseil Municipal
en séance du mardi 26 juin 2001**

OBJET

**FRONT DE MER (SECTION BUTOR / RN102)
MISE A SENS UNIQUE DES RN2 ET RN2A
AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE COFINANCEMENT ET DE MANDAT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

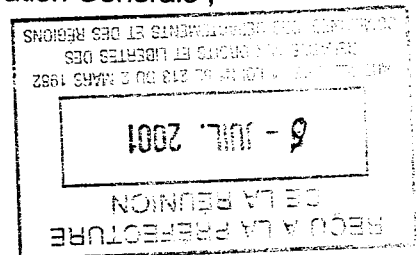
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N°01/5- 64 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**



ARTICLE 1

Approuve le nouveau montant de l'opération dite « Butor / UMAB ».

ARTICLE 2

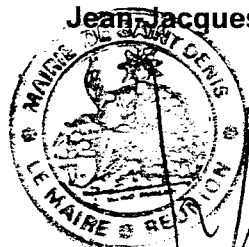
Prend acte du maintien à 29 000 000,00 F de la participation communale.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à signer avec la Région l'Avenant N°2 à la Convention N° 980007 du 15 décembre 1997.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 04 JUL. 2001

**POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean Jacques MOREL**



COMMUNE DE SAINT - DENIS

AMENAGEMENT DU FRONT DE MER DE SAINT - DENIS

SECTION BUTOR / R.N. 102

MISE A SENS UNIQUE DES RN 2 ET RN 2A

OPERATION n° 95/09

**CONVENTION
DE CO-FINANCEMENT
ET DE MANDAT**

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT - DENIS

AVENANT N°2 A LA CONVENTION N° 980007

Entre les soussignés :

La REGION REUNION

**Représentée par Monsieur le Président du Conseil Régional, Paul VERGES
agissant en vertu de la décision du**

LA COMMUNE DE SAINT - DENIS

**Représentée par son Maire, Monsieur René Paul VICTORIA agissant en vertu de la
Délibération du Conseil Municipal en date du**

**En vue de la réalisation des travaux d'aménagement nécessaires à la mise à sens unique
de la RN 2 et de la RN 2A entre le Butor et la R.N. 102 à SAINT - DENIS**

Vu la loi n° 85-704 du 12 Juillet 1985,

Il est convenu ce qui suit :

L'article 3 de l'avenant n°1 à la convention n° 980007 relatif aux modalités de financement, est modifié comme suit :

ARTICLE 3 : Modalités de Financement

La répartition du coût de l'opération est détaillée dans l'annexe jointe au présent avenant.

Sur la base de ces estimations prévisionnelles, les charges respectives des deux collectivités sont de :

- Région	:	89 914 000,00 F
- Commune de Saint - Denis.....	:	<u>29 177 000,00 F</u>

TOTAL T.T.C. : 119 091 000,00 F

Toute réestimation du montant prévisionnel de l'opération devra faire l'objet d'un accord des assemblées délibérantes de la Région et de la Commune ainsi que d'un avenant à la présente convention.

Dans ce cas, les variations seront financièrement réparties entre elles sur la base des mêmes clés de répartition de la présente convention.

La Région assurera le préfinancement des travaux communaux qu'elle réalise en mandat.

La commune de Saint-Denis assurera le préfinancement des travaux d'aménagements paysagers et de la passerelle piéton / 2 roues de la ravine du Butor, qu'elle doit réaliser sous sa Maîtrise d'Ouvrage.

Pour la COMMUNE DE SAINT – DENIS

Pour le CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

A Saint-Denis, le

A Saint-Denis, le

Le Maire de Saint - Denis

Le Président du Conseil Régional

Mr. VICTORIA

Mr. VERGES

COMMUNE DE SAINT - DENIS

AMENAGEMENT DU FRONT DE MER DE SAINT - DENIS

SECTION BUTOR / R.N. 102

ANNEXE A L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION
DE CO-FINANCEMENT ET DE MANDAT N° 980007

* Aménagement de la R.N. 2A

	Montant total H.T.	Part Région		Part Commune	
		%	Montant	%	Montant
Travaux préparatoires	2 380	100	2 380	0	0
Terrassements	536	70	375	30	161
Chaussées - Bordures	6 865	100	6 865	0	0
Assainissement Pluvial	3 445	70	2 412	30	1 034
Trottoirs	1 364	30	409	70	955
Aménagements riverains	541	70	379	30	162
Feux tricolores	1 521	30	456	70	1 065
Eclairage public	755	30	227	70	529
Aménagement urbain et paysagers	0	30	0	70	0
Déplacement des réseaux	1 048	0	0	100	1 048
s/s total	18 455		13 502		4 953

* Réseaux RN 2A

	Montant total H.T.	Part Région		Part Commune	
		%	Montant	%	Montant
Réseau AEP	159	0	0	100	159
Réseau Eaux usées	1 170	0	0	100	1 170
s/s total	1 329		0		1 329

* R.N. 2 hors Butor et UMAB

	Montant total H.T.	Part Région		Part Commune	
		%	Montant	%	Montant
Routier RN 2 et bretelles	10 980	100	10 980	0	0
Routier Bretelle SEDRE	462	100	462	0	0
Routier accès parking Jeumont	418	0	0	100	418
Ouvrage d'art	6 598	100	6 598	0	0
Feux tricolores	1 733	100	1 733	0	0
Eclairage public	818	100	818	0	0
Aménagement urbain et paysagers	350	100	350	0	0
Déplacement des réseaux	0	0	0	100	0
s/s total	21 359		20 941		418

* Carrefour de l' UMAB

	Montant total H.T.	Part Région		Part Commune	
		%	Montant	%	Montant
Routier	8 996	100	8 996	0	0
Feux tricolores	930	100	930	0	0
Eclairage public	894	100	894	0	0
Aménagement urbain et paysagers	350	100	350	0	0
Déplacement des réseaux	200	0	0	100	200
s/s total	11 370		11 170		200

* Carrefour du Butor

	Montant total H.T.	Part Région		Part Commune	
		%	Montant	%	Montant
Routier provisoire	5 067	64	3 243	36	1 824
Routier définitif	13 160	64	8 422	36	4 738
Ouvrage d'art	17 575	64	11 248	36	6 327
Station de refoulement	2 539	64	1 625	36	914
Renforcement station de refoulement	1 050	0	0	100	1 050
Feux tricolores	409	64	262	36	147
Eclairage public	550	64	352	36	198
Aménagement urbain et paysagers	750	64	480	36	270
Passerelle piétonne	2 740	64	1 754	36	986
s/s total	43 840		27 386		16 454

* Divers

	Montant total H.T.	Part Région		Part Commune	
		%	Montant	%	Montant
Allée Bonnier	1 683	100	1 683	0	0
Signalisation	2 100	100	2 100	0	0
s/s total	3 783		3 783		0

*** Demandes complémentaires**

	Montant total H.T.	Part Région		Part Commune	
		%	Montant	%	Montant
Feux tricolores - Nombre et qualité	350	30	105	70	245
Carrefour RD 44 / Piscine / Digue	500	0	0	100	500
Finition portails	400	70	280	30	120
Finition poteaux à boules	1 500	30	450	70	1 050
Finition parkings	2 000	30	600	70	1 400
Finition station sirédo	300	100	300	0	0
Finition Umab	600	100	600	0	0
s/s total	5 650		2 335		3 315

*** Foncier**

	Montant total H.T.	Part Région		Part Commune	
		%	Montant	%	Montant
Foncier HG Automobiles	400	100	400	0	0
Foncier bretelle SEDRE	2 641	100	2 641	0	0
s/s total	3 041		3 041		0

Récapitulatif Général

	Montant total H.T.	Part Région		Part Commune	
		%	Montant	%	Montant
TOTAL GENERAL H.T.	108 827		82 158		26 669
T.V.A. 9,5 % (travaux effectués)	9 632		7 342		2 289
T.V.A. 8,5 % (travaux en cours)	632		414		218
TOTAL GENERAL T.T.C.	119 091		89 914		29 177